



DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Cécile FAIVRE D'ARCIER par intérim

Monsieur Bernard ESCALLE, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° 17.022 du Conseil d'Administration du 10 avril 2017,
- Considérant que Madame Cécile FAIVRE D'ARCIER exerce les fonctions de Responsable Pôle Foncier par intérim, placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint "Administration Générale",

Donne délégation à Madame Cécile FAIVRE D'ARCIER pour signer les actes suivants :

- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité, à l'exception des avenants, des actes de sous-traitance et des décisions de résiliation.
- Les correspondances liées à l'activité de son service.
- Les procès verbaux de bornage et documents d'arpentage.
- Les demandes d'évaluation à France domaine
- L'engagement et l'attestation de service fait pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.

Marseille, le 19 avril 2017

La Responsable Pôle Foncier par intérim

Cécile FAIVRE D'ARCIER

Le Directeur Général

Bernard ESCALLE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 3.05.17

Signature du délégataire